

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN



La signature du contrat d'engagement républicain pour les associations est obligatoire pour pouvoir solliciter l'octroi d'une subvention publique et la mise à disposition d'un équipement sportif. De plus, la signature de ce contrat et l'affiliation à une fédération sportive agréée vaut agrément. A travers ce document, les associations s'engagent à lutter contre les violences, les discriminations et à respecter les valeurs de la République.

POURQUOI ?



S'engager contre les violences, les discriminations et respecter les valeurs de la République.



Partager des valeurs communes entre les différentes associations sportives.



Comprendre les valeurs de la République et connaître ses symboles.



Pour pouvoir être affiliée à la FFBB.



Faire connaître son engagement auprès des instances et des licencié(e)s.



Pour pouvoir recevoir des subventions publiques et une mise à disposition de gymnase.

COMMENT ?

1

Lire les 7 engagements et en parler au sein du club.

4

Si je demande une subvention, je coche la case dans le Compte Asso.

2

Télécharger le document sur le [site internet FFBB](https://www.ffbb.fr/).

5

Quand je m'affilie ou que je renouvelle mon affiliation à la FFBB, j'atteste sur l'honneur avoir signé le CER.

3

Signer le document et l'afficher dans mon club.

6

Pour justifier la signature auprès de la Collectivité, je conserve le CER signé.

VOTRE CHECK-LIST

- ☒ Signer le contrat d'engagement républicain.
- ☒ Afficher le contrat dans son club.
- ☒ Faire vivre le CER dans les activités quotidiennes du club.
- ☒ J'utilise la MALLETTTE MARIANNE pour sensibiliser mon club.

TOUTES LES INFOS SUR
[LA MALLETTTE MARIANNE](#)

